



Auteurs : Perret Cédric
Objet : Pour une amélioration du taux de survie en cas d'accident cardio-respiratoire
Date : 16.02.2016
Numéro : 51

Détermination de l'autorité communale, par l'intermédiaire de M. Olivier Turin

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Les arrêts cardio-respiratoires font partie des principales causes de mortalité en Suisse.

Le pronostic vital dépend essentiellement de la rapidité de la prise en charge et de la réalisation des gestes de réanimation. En effet, les chances de survie baissent de 10% chaque minute en l'absence de réanimation, et de 3 à 4% si une réanimation est entreprise.

L'objectif de la réanimation est de rétablir dans un minimum de temps un débit cardiaque efficace. Ceci passe par un protocole bien codifié que l'on appelle chaîne de survie et qui associe :

- diagnostic et alerte rapide des secours par les témoins ;
- manœuvres de réanimation cardio-pulmonaire ;
- défibrillation précoce ;
- réanimation spécialisée.

Les enfants en âge de scolarité ont une plus grande capacité et facilité à apprendre.

De plus, plus un geste est enseigné tôt, plus il devient un réflexe.

Conclusion :

Dans le but d'utiliser au mieux les défibrillateurs que la commune a acquis.

Je demande au conseil communal d'examiner l'opportunité d'instaurer dans le cadre de l'école des journées de formation aux techniques de réanimation avec l'assistance de défibrillateurs.

Le postulat propose d'instaurer dans les écoles des journées de formation aux techniques de réanimation avec l'assistance de défibrillateurs.

D'emblée il convient de préciser que dans le cadre de la scolarité obligatoire, il n'est pas prévu une telle formation.

Toutefois, considérant qu'à partir d'un âge suffisamment adapté au maniement d'un appareil il y a un intérêt évident à former les élèves, la direction des écoles a instauré depuis plusieurs années une telle formation pendant le camp de ski annuel des élèves suivant le programme 11CO (anciennement 3^{ème} année du CO).

Ces élèves âgés entre 13 et 14 ans, sont plus réceptifs à la sensibilisation et au maniement technique de l'appareil.

Dans ce contexte, une grande partie des élèves bénéficient de cette initiation au moins une fois durant leur cursus scolaire.

Nous devons compléter cette réponse en relevant que selon l'évolution des activités déployées et selon les disponibilités des formateurs, il ne peut être garanti impérativement que cette sensibilisation soit pérennisée. Néanmoins, tous les moyens seront mis en œuvre pour la maintenir.

Le Conseil municipal